

DEMANDE DE CONGE FORMATION
au titre du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007
Personnels enseignants, d'orientation et d'éducation non - titulaires
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Je soussigné(e) :

Nom et prénom(s) :

Nom de naissance :

N° identifiant (NUMEN) :

Date de naissance :

Age au 1^{er} janvier 2023 :

Discipline :

Etablissement d'affectation 2022-2023 :

A déjà obtenu un congé formation (préciser le cas échéant si c'est au titre d'une autre académie)

non

oui

Quelle(s) année(s) :

A déjà demandé un congé formation :

non

oui

nombre de demandes formulées depuis 2010 :

Joindre un justificatif si les demandes ont été formulées dans une autre académie.

Demande un congé :

à temps complet

à mi-temps à organisation hebdomadaire

à mi-temps annualisé

Date de début :

1^{er} septembre 2023

1^{er} février 2024

Pour suivre la formation suivante :

Nature de la formation :

Intitulé de la formation :

Organisme de formation :

Volume horaire de la formation (cf. Fiche technique n°2) : heures

Rappel : Vous n'avez pas à indiquer un volume horaire ni à joindre une maquette de formation si vous préparez un doctorat, le concours de l'agrégation ou un diplôme national de l'enseignement supérieur (licence, master).

Attention : Veuillez à remplir avec la plus grande précision les différentes rubriques, faute de quoi, votre demande sera classée **irrecevable**.

Document à transmettre dès publication des résultats de l'admissibilité soit par courrier à la DPE4 par la voie hiérarchique soit par voie électronique à l'adresse suivante : ce.dpe@ac-grenoble.fr

Engagement de la personne ayant obtenu un congé formation

- Dans l'hypothèse où ma demande serait satisfaite, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.
- Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser l'indemnité perçue depuis le jour où cette formation est interrompue.
- Je déclare avoir pris connaissance de la circulaire rectorale n° 2022-1111 du 12 décembre 2022 relative aux modalités d'organisation du congés formation et aux obligations incombant aux fonctionnaires et aux agents non titulaires.

Fait à, le

(signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

Signature intéressé

Visa du chef d'établissement

Pièces jointes :

Maquette de formation précisant le volume horaire (sauf pour les agents préparant le concours de l'agrégation, ou un diplôme national de l'enseignement supérieur : doctorat, licence, master).

Justificatifs des demandes formulées depuis 2010 pour les personnels entrés à cette date dans l'académie.

Nbre : |_|

**DEMANDE DE CONGE FORMATION EN VUE DE LA PREPARATION DES EPREUVES D'ADMISSION A UN
CONCOURS DU 1^{ER} OU DU 2ND DEGRE**

☞ Ce document est réservé aux personnels d'enseignement du second degré d'éducation d'orientation admissibles à un concours du 1^{er} ou du 2nd degré et ayant bénéficié en 2022 - 2023 d'un congé formation à mi-temps :

interne

externe

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

N° identifiant (NUMEN) :

Date de naissance :

Grade :

Discipline :

Etablissement d'affectation 2022 – 2023 :

Adresse personnelle :

.....

Demande un congé du au.....

L'autorisation d'absence est accordée pour un mois maximum : 15 jours rémunérés et 15 jours non rémunérés.

(joindre obligatoirement copie de l'écran des résultats parus sur publinet) pour préparer les épreuves d'admission de :

A..... le

Signature intéressé

Visa du chef d'établissement

Cocher la pièce jointe :

Résultats de l'admissibilité

Document à transmettre dès publication des résultats de l'admissibilité soit par courrier à DPE par la voie hiérarchique soit par voie électronique à l'adresse suivante : ce.dpe@ac-grenoble.fr